

tenir à un commerce unilatéral, en nous exposant, suivant ses prévisions, à chaque fluctuation d'un marché d'exportation unique. Si les États-Unis étaient à même de saboter notre industrie de la pêche et si, malgré ses protestations d'amitié, le député, qui est le critique de l'opposition officielle sur la question des pêcheries, a tellement peu confiance dans les États-Unis, n'a-t-on pas là un argument irréfutable contre la politique commerciale des libéraux, puisque, à l'en croire, nos pêcheurs de l'Atlantique se trouveraient à la merci d'un simple caprice de vengeance de la part de Washington? C'était peut-être vrai du temps du gouvernement précédent. Il est intéressant, même si l'admission n'est pas entière, d'entendre le député admettre sans le vouloir qu'il en était ainsi, mais qu'apparemment il n'en sera pas de même sous le présent gouvernement.

L'hon. M. Pickersgill: Qu'en est-il du pétrole?

M. Morris: Sa déclaration n'a rien d'un programme; elle ne vise qu'à susciter la crainte. Elle tend à diviser et à séparer les pêcheurs du reste du pays. Elle nous dit à l'intention des gens de l'Ouest: "Trouvez des marchés pour votre blé", tandis qu'elle dit à ceux de l'Est: "Restez tranquilles, vous allez ruiner l'industrie de la pêche!". On oublie que les pêcheurs des provinces atlantiques participeront pleinement à la prospérité beaucoup plus grande de cette région, prospérité que présagent les mesures législatives que le régime conservateur a présentées au cours de la session actuelle en faveur des provinces de l'Atlantique.

Selon moi, il convient de prendre franchement le contre-pied d'observations de ce goût-là! En tant que député d'arrière-plan siégeant de ce côté-ci de la Chambre, je relève le défi de ceux qui prétendent que la réorientation de nos échanges commerciaux va ruiner l'industrie de la pêche, c'est-à-dire qu'il ne faut pas nous fier complètement aux États-Unis pour nos échanges commerciaux. Une réorientation de notre commerce vers le Royaume-Uni et d'autres débouchés d'outre-mer sera avantageuse pour les provinces de l'Atlantique et, partant, pour les pêcheurs. Nous ne voulons pas les classer séparément du reste de la population de ces provinces.

Est-ce vrai que, dans les années 30, la situation de l'industrie de la pêche était si mauvaise qu'on voudrait nous le faire croire? Hier soir, l'honorable député de Charlotte a parlé des années 30,—comme on le fait toujours,—mais il ne nous a pas dit qu'entre 1930 et 1936, en dépit de forts droits de douane imposés par les États-Unis, il y a eu une rapide expansion d'un important débouché pour le poisson de la Nouvelle-Écosse

[M. Morris.]

dans le Middle-West américain. Je ne prétends pas qu'un droit de douane défavorable soit une bonne chose, mais les autres facteurs économiques ont joué tout de même, n'en ont pas souffert, et le marché dans cette région s'est étendu malgré l'obstacle posé par le droit de douane américain.

M. MacEachen: L'honorable député me permettrait-il de lui poser une question?

M. Morris: Oui.

M. MacEachen: Plairait-il à l'honorable député de dire à la Chambre quelle a été la baisse de valeur de la production de la pêche en Nouvelle-Écosse durant les années dont il vient de parler?

M. Morris: Je n'ai pas ces chiffres sous les yeux mais je suis bien content que l'honorable député se soit laissé prendre. J'aimerais lui citer un extrait du rapport de la Commission Gordon, rapport qui représente l'idée que votre gouvernement se fait des perspectives économiques du Canada et non pas la nôtre.

M. MacEachen: Je demande les chiffres relatifs à la production de poisson au cours des années dont l'honorable député a parlé, particulièrement en ce qui concerne l'Est de la Nouvelle-Écosse.

M. Morris: Je vais vous donner la réponse...

M. MacEachen: On a constaté un déclin sans précédent de la production à cet égard.

M. Morris: ...si vous prenez patience assez longtemps pour reprendre votre siège. Qu'on me permette ici de citer un passage du rapport Gordon à propos de la pêche commerciale au Canada. Hier soir le ministre en a recommandé la lecture aux honorables députés, mais on a l'impression que l'honorable député n'a pas suivi ce conseil. Je trouve dans ce rapport le passage suivant:

Si l'on tient compte des innovations précitées, on peut dire que l'industrie canadienne de la pêche sur le littoral atlantique a périclité.

Il s'agit ici de la préparation de filet à la source, et de la congélation rapide.

On peut attribuer ce retard à plusieurs causes: a) l'absence d'un marché important tout près; b) l'esprit peu entreprenant des commerçants en cause et la pénurie de capitaux de spéculation qui auraient pu être affectés au développement de l'industrie et c) l'opposition politique à la modernisation...

Malgré tout, on a réalisé certains progrès, surtout en Nouvelle-Écosse, où l'expansion du commerce du poisson frais s'est réalisé en deux phases pendant l'entre-deux-guerres. Durant la première période, c'est-à-dire jusque vers 1930, l'industrie a compté à peu près uniquement sur l'expansion des ventes dans le centre du Canada; pendant la seconde période, grâce à un tarif-marchandises favorable sur les réseaux canadiens, elle a pu se créer un